

**Décision du 11 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel
au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président
de la cour d'appel d'Amiens**

NOR : JUSB1430627S

Le premier président de la cour d'appel d'Amiens,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel d'Amiens en date du 4 décembre 2014 ;

DECIDE

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel d'Amiens :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat National C.G.T. des Chancelleries & Services Judiciaires	M. Jean-Michel JOLY, <i>adjoint technique au tribunal d'instance d'Amiens</i>	Mme Christine LAMBERT, <i>adjointe administrative au tribunal d'instance de Saint-Quentin</i>
Syndicat National C.G.T. des Chancelleries & Services Judiciaires	M. Christophe DANNELY, <i>greffier au tribunal d'instance d'Abbeville</i>	Mme Hélène CARREL épouse EVRARD, <i>greffière en chef, directrice de greffe du conseil des prud'hommes d'Amiens</i>
Syndicat C-JUSTICE	Mme Roseline JUMEL, <i>adjointe administrative au tribunal de grande instance d'Amiens</i>	Mme Françoise LEVEQUE, <i>adjointe administrative au tribunal d'instance d'Amiens</i>
Syndicat UNSa Services Judiciaires	Mme Mireille FABRE, <i>greffière, chef de greffe du conseil des prud'hommes de Peronne</i>	M. Michel POUGHEON, <i>greffier en chef, directeur de greffe du conseil des prud'hommes de Saint-Quentin</i>

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait à Amiens, le 11 décembre 2014.

Le premier président,

Alain GIROT